



PREFETE DE LA SARTHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 2 – JANVIER 2017

SOMMAIRE

DDFIP

Arrêté n° S-2017-0101 du 2 janvier 2017 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux gestionnaires de site

Arrêté n° S-2017-0102 du 2 janvier 2017 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à l'assistant de prévention

Arrêté n° S-2017-0103 du 2 janvier 2017 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au sein du pôle pilotage et ressources

Décision n° DIR-2017-0102 portant délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

Décision n° PGP-2017-00101 portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

PREFECTURE

DRHAGI

Arrêté du 5 janvier 2017 portant délégation de signature à Mme la directrice départementale des territoires par intérim de Maine-et-Loire pour les transports exceptionnels en Sarthe



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le Mans, le 2 janvier 2017

**DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA SARTHE**
23 Place des Comtes du Maine
BP 22394
72 002 Le Mans cedex1

PGP-2017- 00101

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de la Sarthe,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de la Sarthe;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de M.Thierry POURQUIER, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Sarthe;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 mars 2015 fixant au 2 juillet 2015 la date d'installation de M. Thierry POURQUIER dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Sarthe.

Décide :

Article 1: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la division secteur public local :

M Daniel DAUVIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques, Chef de la division secteur public local;

Service collectivités et établissements publics locaux (CEPL)

M. Guillaume LAMULLE, inspecteur des finances publiques, chef du service ;

M. Frédéric DEVEIX, inspecteur des finances publiques;

Mme Anne-Marie BLANCHARD, contrôleur principale des finances publiques.

Service fiscalité directe locale (FDL)

Mme Marie-Ange LE BLE, inspectrice des finances publiques, chef du service.

Cellule économique et financière

M. Jérémie PEYRAN, inspecteur des finances publiques, chargé de mission.

Cellule d'Appui au Réseau pour le SPL (Hélios, dématérialisation, Monétique, CHD, Inventaire, PCA)

M. Mathieu LANDRIN, inspecteur des finances publiques, chargé de mission.

Chargée de Relation Clientèle. Caisse des dépôts et consignations

Mme Catherine LE JOUAN, inspectrice des finances publiques.

2. Pour la division État :

Mme Janick AUBER, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la division.

Service comptabilité de l'État et activités bancaires

Mme Martine LECLERC, inspectrice des finances publiques, chef du service;

Mme Patricia DECOUVELAERE, contrôleuse des finances publiques;

Mme Michelle GRANGÉ, contrôleuse des finances publiques;

Mme Isabelle HOUDAYER, contrôleuse des finances publiques;

Mme Évelyne JEZEQUEL, contrôleuse des finances publiques;

M. Amaury MARIANNE, contrôleur des finances publiques;

Mme Sylvie LEFFRAY, agente administrative principale des finances publiques;

M. Brice LEMOINE, agent administratif des finances publiques;

Mme Valérie METAIS, agente administrative principale des finances publiques ;

M. Mohammed SEYE, agent administratif principal des finances publiques.

Mme Martine LECLERC, M. Amaury MARIANNE, Mme Évelyne JEZEQUEL et Mme Patricia DECOUVELAERE reçoivent délégation spécifique pour la signature des déclarations de recettes, des dépôts de fonds, des reçus de dépôt de valeurs, des endossements de chèques ou effets, des chèques de banque, des rejets d'opérations comptables, des autorisations de paiement dans d'autres départements ou à l'étranger, des ordres de paiement, des chèques sur le Trésor d'un montant inférieur à 5 000 euros, des ordres de virement bancaires ou postaux, des bordereaux et tickets de remise à la Banque de France, des demandes de dégageement et d'approvisionnement de fonds, des bordereaux d'envoi et accusés de réception.

Mme Valérie METAIS, agente administrative principale, reçoit délégation spécifique pour la signature des déclarations de recettes, des dépôts de fonds, des reçus de dépôt de valeurs, des endossements de chèques et des bordereaux et tickets de remise à la Banque de France,

M. Mohammed SEYE, agent administratif principal, reçoit délégation spécifique pour la signature des déclarations de recettes, des dépôts de fonds et des reçus de dépôt de valeurs.

M. Brice LEMOINE, agent administratif, reçoit délégation spécifique pour la signature des déclarations de recettes, des dépôts de fonds et des reçus de dépôt de valeurs.

Mme Martine LECLERC, Mme Michelle GRANGÉ, Mme Sylvie LEFFRAY, Mme Isabelle HOUDAYER, Mme Patricia DECOUVELAERE et Mme Valérie METAIS reçoivent délégation spécifique pour :

- la signature des ouvertures, modifications et clôtures de comptes de dépôts et des opérations de placements ;
- la signature des documents relatifs à la Caisse des dépôts et consignations conformément au mandat consenti par le directeur de la Caisse des dépôts et consignations ;
- la signature de tous bordereaux d'envoi et accusés de réception, ainsi que de tous documents concernant les opérations courantes de leur service ou leurs attributions.

Mme Janick AUBER, à titre principal, Mme Martine LECLERC, à titre de suppléante, sont nommées correspondantes pour répondre aux demandes d'information émanant de TRACFIN suite aux alertes effectuées par le déclarant, conformément à la désignation signifiée auprès de TRACFIN.

Service comptabilité de l'impôt et produits divers

M. Richard LOSBEC, inspecteur des finances publiques, chef du service ;
Mme Laurence DENIEUL, contrôleuse principale des finances publiques;
Mme Simone MARTEAU, contrôleuse principale des finances publiques.

Richard LOSBEC, Mme Laurence DENIEUL et Mme Simone MARTEAU reçoivent délégation spécifique pour la signature des états de taxes pour frais de poursuites, des états de poursuites notifiés dans le cadre du recouvrement des créances de l'État et pour le compte de tiers, des mainlevées de saisie, des déclarations de créances dans les procédures d'apurement collectif du passif, des états de prise en charge, de tous bordereaux d'envoi et accusés de réception, ainsi que de tous documents concernant les opérations courantes de leur service ou leurs attributions (demandes de renseignements...).

Délégations spécifiques concernant la signature des délais de paiement accordés aux redevables :

- Créances inférieures ou égales à 20 000€ et durée du délai accordé inférieure ou égale à 12 mois : Mme AUBER, responsable de division.

- Créances inférieures ou égales à 10 000€ et durée du délai accordé inférieure ou égale à 12 mois : M. LOSBEC, chef du service.

3. Pour la division Domaine :

M Jean-Yves GINGUENÉ, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division. La délégation de signature en matière d'évaluations domaniales, d'assiette et de recouvrements de produits domaniaux a été accordée le 2 juillet 2015 et publié au recueil spécial des actes administratifs N°27 du 3 juillet 2015.

Mme Christèle GUILLET, inspectrice des finances publiques, adjointe. La délégation de signature en matière d'évaluations domaniales, d'assiette et de recouvrements de produits domaniaux a été accordée le 2 juillet 2015 et publié au recueil spécial des actes administratifs N°27 du 3 juillet 2015.

Article 2 – La délégation générale accordée le 1^{er} septembre 2016 est rapportée. La présente décision prend effet le 2 janvier 2017.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

signé

Thierry POURQUIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le Mans, le 2 janvier 2017

**DIRECTION /DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA SARTHE**

23 Place des Comtes du Maine
BP 22 394
72 002 Le Mans cedex1

DIR-2017-0102

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de la Sarthe,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de la Sarthe;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de M.Thierry POURQUIER, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Sarthe;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 mars 2015 fixant au 2 juillet 2015 la date d'installation de M. Thierry POURQUIER dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Sarthe.

Décide :

Article 1: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission départementale risques et audit:

M Gilles BERTEAU, administrateur des finances publiques adjoint, détaché dans le statut d'emploi de CSC3 HEA, directeur de la mission;

En cas d'empêchement de M Gilles BERTEAU, délégation spéciale de signature est donnée pour signer les pièces ou documents relatifs à:

- **la mission départementale d'audit :**

Mme Audrey CHATELAIN, inspectrice principale des finances publiques, auditrice;
Mme Mylène ESNAULT, inspectrice principale des finances publiques, auditrice.
M Gilles FORGET, inspecteur des finances publiques, auditeur.

- **la cellule qualité comptable:**

Mme Corine LACOMBE, inspectrice des finances publiques.

2. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

M Jean-Yves GINGUENÉ, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la mission.

3. Pour la mission communication :

Mme Annie PANNEFIEU, inspectrice divisionnaire des finances publiques ;
M Samuel LERMITE, inspecteur des finances publiques ;
Mme Valérie EYCHENNE, contrôleur des finances publiques.

Article 2 – La délégation générale accordée le 1^{er} septembre 2016 est rapportée. La présente décision prend effet le 2 janvier 2017,
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

signé

Thierry POURQUIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA SARTHE**

Arrêté

OBJET: Arrêté de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux gestionnaires de site.

S-2017-0101

**La directrice du pôle pilotage et ressources de la
Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe,**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret du 24 juillet 2014 nommant Mme Corinne ORZECOWSKI préfète de la Sarthe ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2014 portant affectation de Mme Laurence MÉRON, administratrice des finances publiques, à la direction départementale des finances publiques de la Sarthe à compter du 1^{er} novembre 2014;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2016, portant délégation de signature de Mme Corinne ORZECOWSKI, préfète de la Sarthe, en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Laurence MÉRON, administratrice des finances publiques ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Mme Laurence MÉRON à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

ARRETE :

Par arrêté de la préfète de la Sarthe en date du 22 décembre 2016 , Mme Laurence MÉRON a notamment reçu une délégation de signature à effet de :

- recevoir les crédits du programme n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local"

Mme Laurence MÉRON subdélègue sa signature pour signer les engagements juridiques inférieurs à 500 euros :

- à M Jean-Claude BULLENGER, chef de service comptable des finances publiques, gestionnaire du centre des finances publiques, avenue Nicot au Mans ;
- à Mme Marie-Charles BOURLÈS, inspecteur divisionnaire des finances publiques, gestionnaire du centre des finances publiques de Mamers ;
- à M Claude ALLARD, inspecteur divisionnaire des finances publiques, gestionnaire du centre des finances publiques de La Flèche ;
- à Mme Christine PETIT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, gestionnaire du centre des finances publiques de Saint-Calais.

Et pour signer les engagements juridiques inférieurs à 750 euros :

- à M Philippe MARCHAIS, inspecteur principal des finances publiques, gestionnaire du centre des finances publiques, avenue de Gaulle au Mans;

Fait au Mans le 2 janvier 2017

signé

Laurence MÉRON



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA
SARTHE**

OBJET: Arrêté de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à l'assistant de prévention.
S2017-0102

**La directrice du pôle pilotage et ressources de la
Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe,**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 24 juillet 2014 nommant Mme Corinne ORZECOWSKI préfète de la Sarthe ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2014 portant affectation de Mme Laurence MÉRON, administratrice des finances publiques, à la direction départementale des finances publiques de la Sarthe à compter du 1^{er} novembre 2014;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2016, portant délégation de signature de Mme Corinne ORZECOWSKI, préfète de la Sarthe, en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Laurence MÉRON, administratrice des finances publiques;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Mme Laurence MÉRON à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

ARRETE :

Par arrêté de Mme la préfète de la Sarthe en date du 22 décembre 2016, Mme Laurence MÉRON a notamment reçu une délégation de signature à effet de :

- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les crédits budgétaires 218-01 "hygiène et sécurité"

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses "hygiène et sécurité".

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence MÉRON, la délégation conférée sera exercée par :

- M Lionel FRIART, contrôleur des finances publiques, assistant de prévention.

Fait au Mans le 2 janvier 2017

L'administratrice des finances publiques,
directrice du pôle pilotage et ressources de la DDFiP de la Sarthe,

signé

Laurence MÉRON



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SARTHE

Arrêté

OBJET: Arrêté de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au sein du pôle pilotage et ressources.
S2017- 0103

**La directrice du pôle pilotage et ressources de la
Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe,**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 24 juillet 2014 nommant Mme Corinne ORZECOWSKI préfète de la Sarthe ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2014 portant affectation de Mme Laurence MÉRON, administratrice des finances publiques, à la direction départementale des finances publiques de la Sarthe à compter du 1^{er} novembre 2014;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2016, portant délégation de signature de Mme Corinne ORZECOWSKI, préfète de la Sarthe, en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Laurence MÉRON, administratrice des finances publiques;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Mme Laurence MÉRON à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

ARRETE :

Par arrêté du préfet de la Sarthe en date du 22 décembre 2016, Mme Laurence MÉRON a notamment reçu une délégation de signature à effet de:

→ signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction départementale de la Sarthe

→ recevoir les crédits des programmes suivants:

- n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local"
- n° 218 "Conduite et pilotage des politiques économique et financière"
- n° 724 "Compte d'affectation spéciale élargi à l'entretien du propriétaire"
 - ➔ procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités.
 - ➔ procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les crédits budgétaires 218-01 "hygiène et sécurité".

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence MÉRON, la délégation conférée sera exercée par:

Mme Christine SAUVAGE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division budget, immobilier et logistique dans la limite de 4 000 € pour la signature des bons de commande et des devis ;

Mme Catherine PRADINES, inspectrice des finances publiques, responsable du service budget; dans la limite de 2 000 € pour la signature des bons de commande et des devis ;

Mme Sandrine SPY, inspectrice des finances publiques, responsable du service logistique, dans la limite de 2 000 € pour la signature des bons de commande et des devis ;

Mme Jocelyne DESOEUVRE, contrôleuse principale des finances publiques, adjointe du service budget; dans la limite de 1 000 € pour la signature des bons de commande et des devis ;

Et uniquement pour ce qui concerne les programmes 156 et 724:

Mme Valérie VACHÉ, inspectrice des finances publiques, responsable du service immobilier, dans la limite de 2 000 € pour la signature des bons de commande et des devis ;

Mme Pascale PERDRIAU, contrôleuse principale des finances publiques, adjointe du service immobilier; dans la limite de 1 000 € pour la signature des bons de commande et des devis ;

Et uniquement pour ce qui concerne le programme 156:

Mme Maryse GACE-PICHON, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division ressources humaines;

Mme Christine TEYSSIER, inspectrice des finances publiques, service ressources humaines;

Mme Annie GAINARD, inspectrice des finances publiques, service ressources humaines.

Les agents du service budget et logistique dont les noms suivent, sont autorisés à saisir et à valider dans le portail Formulaire du suivi de la dépense via le logiciel Chorus, les engagements juridiques et les attestations de service fait:

Mme Catherine PRADINES, inspectrice des finances publiques, Mme Jocelyne DESOEUVRE, contrôleuse principale des finances publiques et Mme Carine RULLION, contrôleuse des finances publiques

Les agents de la division ressources humaines dont les noms suivent, sont autorisés à saisir et à valider dans le portail Formulaire de l'application CHORUS DT, les titres à valider relatifs aux indus de rémunération:

Mme Christine TEYSSIER, inspectrice des finances publiques, Mme Annie GAINARD, inspectrice des finances publiques, Mme Marie-Christelle CHALUMEAU, contrôleuse des finances publiques, Mme Maryline COUTURIER, contrôleuse des finances publiques.

Les agents de la division ressources humaines dont les noms suivent, sont autorisés à valider les demandes de paiement des frais de déplacement dans l'application CHORUS DT "frais de déplacement":

Mme Maryse GACE-PICHON, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division ressources humaines, Mme Maryline COUTURIER, contrôleuse des finances publiques, Mme Sylvaine SEGUI, agente administrative principale des finances publiques, Mme Odile THIBAUT, agente administrative principale des finances publiques.

Fait au Mans le 2 janvier 2017

signé
Laurence MERON



PRÉFÈTE DE LA SARTHE

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ**
Bureau de la Coordination et des Moyens

Arrêté du **5 JAN. 2017**

OBJET : Transports exceptionnels en Sarthe : délégation de signature à Mme la directrice départementale des territoires par intérim de Maine-et-Loire.

**LA PRÉFÈTE DE LA SARTHE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code de la route ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment son article 24 ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret du 24 juillet 2014 nommant Mme Corinne ORZECOWSKI préfète de la Sarthe ;
- VU** l'arrêté interministériel du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque ;
- VU** l'arrêté du 12 janvier 2010, modifié par arrêté du 31 octobre 2012, relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 désignant Mme Isabelle SCHALLER, directrice départementale adjointe des territoires de Maine-et-Loire, en tant que directrice départementale des territoires par intérim de Maine-et-Loire à compter du 2 janvier 2017 ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

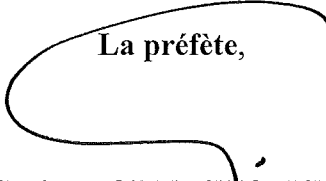
ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: Délégation est donnée à Mme Isabelle SCHALLER, directrice départementale des territoires par intérim de Maine-et-Loire, pour signer au nom de la préfète de la Sarthe tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances, portant sur l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels.

.../...

ARTICLE 2 : La directrice départementale des territoires par intérim de Maine-et-Loire rend compte à la préfète de la Sarthe de l'utilisation de la délégation de signature par la transmission trimestrielle du registre de l'emploi de cette délégation.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, la directrice départementale des territoires par intérim de Maine-et-Loire et le directeur départemental des territoires de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et du Maine-et-Loire.

La préfète,

Corinne ORZECZOWSKI